



**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que, conformément aux prescriptions du Gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton tiendra ses prochaines séances à huis clos, la présence du public étant maintenant interdite. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire et sera maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Il est possible pour le public de soumettre des questions ou commentaires par écrit en tout temps avant le début de la séance. Les questions ou commentaires doivent être envoyés à l'attention la greffière Stéfanie Jobin, par écrit ou par courriel au sjobin@sddb.ca et doivent être reçus au plus tard à l'heure où débute la séance.

Les réponses pourront être données par le conseil dans le cadre de la période de questions de la séance ou être prises en délibéré et faire l'objet d'une réponse à une séance ultérieure. Notez que l'enregistrement des séances du conseil sera publié dès que possible sur le site internet de la Municipalité.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 22 DÉCEMBRE 2021**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière